Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

Gestion assurée par le centre social

(04 71 47 24 10)

L'ALSH est un accueil de loisirs ouvert pendant les vacances scolaires et les mercredis. Encadrés par des animateurs diplômés, les enfants développent leur autonomie par la réalisation d'activités éducatives.

Accueil de l'ALSH :

Les mercredis

Accueil	De 11h45 à l'école jusqu'à 18h30 à l'ALSH

Les vacances scolaires

Se référer à la plaquette des vacances scolaires

	Demi journée sans repas	Journée sans repas	Repas
QF ≤427	2.01€	4.06€	1.3€
427<QF≤ 518	2.57€	5.24€	1.68€
518<QF≤ 660	3.20€	6.18€	2.06€
660< QF≤1045	4.82€	8.03€	2.44€
1045<QF ≤1397	6.1€	9.97€	2.82€
1397<QF ≤1833	6.78€	10.73€	3.2€
1833<QF <2202	7.04€	11.14€	3.58€
QF>2202	7.22€	11.43€	3.96€

Inscriptions à la Mairie ou au Centre Social

Adresses et numéros utiles

ECOLE MARIE MARVINGT DE JUSSAC :

Directrice de l'école : SANDRA BOISSIER

3 Allée des Pavillons

15250 JUSSAC

04.71.46.68.81

Portable de l'école : 07 82 49 83 13

elem15.jussac@ac-clermont.fr

MAIRIE DE JUSSAC

M. Le Maire : Jean-François Rodier

Commission Vie scolaire :

André ARNAL (Adjoint)

Nathalie CLUSE (Adjointe déléguée)

1 Allée des Pavillons

15250 JUSSAC

04.71.46.65.44

mairie@jussac.fr

wwww.jussac.fr

CENTRE SOCIAL DE LA VALLEE DE L'AUTHRE

Coordination des TAP : Marion ROQUES

Référents sur le site :

Fabienne VIDAL : école maternelle

Léo MARTIAL : école primaire

Directrice de l'accueil de loisirs (CSIVA) : Laure CAUFEYT

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Présentation du Temps Scolaire et Périscolaire

Centre social intercommunal de la Vallée de l'Authre

Mairie

Ecole

JUSSAC

Dépliant réalisé en partenariat : CSIVA / Mairie / Ecole / ALAE

Horaires scolaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45	08H45-11H45
Après-Midi	13H30-15H45	13H30-15H45		13H30-15H45	13H30-15H45

Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C)

Gestion assurée par les enseignants

Assurées par les enseignants les APC offrent un large champ d'actions pédagogiques et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Temps d'Activités Périscolaires

Gestion assurée par le centre social

Les TAP visent à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer la curiosité, et à renforcer le plaisir d'apprendre, à travers un éventail d'activités : sportives, culturelles, créatives, numériques, solidaires et citoyennes.

Lundi	Jeudi
15H45-17H15	15H45-17H15

En parallèle, garderie gratuite :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15H45-17H15	15H45-16H30	15H45-17H15	15H45-16H30

Inscriptions à la Mairie

Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (A.L.A.E)

Gestion assurée par la Mairie

L'ALAE est un accueil de loisirs périscolaire. Afin de développer l'autonomie et la découverte, diverses activités éducatives sont proposées aux enfants de manière individuelle ou collective.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
17H15-19H15	16H30-18H30	17H15-19H15	16H30-18H30

Garderie

Gestion assurée par la Mairie

Lieu d'accueil où les enfants se rendent en début et fin de journée. C'est un lieu de socialisation où l'enfant est libre de jouer , dans le respect des adultes, des autres enfants et des locaux.

Tarifs 2023 de la garderie du matin, du midi et de l'ALAE le soir

Tranches	Quotient familial	Tarifs horaires
1	QF≤ 281 €	0,75 €
2	281 € <QF≤ 538 €	0,85 €
3	538 € <QF≤ 627 €	1,07 €
4	627 €<QF≤ 723 €	1,20 €
5	723 €<QF≤ 872 €	1,32 €
6	872 €<QF≤1046 €	1,46 €
7	QF>1046 €	1,57 €

Inscriptions à la Mairie

Restauration scolaire

Gestion assurée par la Mairie

Le repas du midi est un moment convivial, où les enfants échangent entre eux. C'est aussi un temps important dans l'apprentissage de l'éducation alimentaire et des règles de vie sociale..

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
11H45-13H30	11H45-13H30	11H45-13H30	11H45-13H30

Tarifs par repas à partir du 1er septembre 2023

(sur présentation de justificatif)

QF ≤ 1250 € = 0,98 €

QF entre 1251 € et 2499 € = 1 €

QF ≥ 2500 € = 3.50 €

Garderie: lundi, mardi, jeudi et vendredi

Matin : De 7h à 8h35 (Signaler présence)

Midi : De 11h45 à 12h15

Le mercredi: De 11h45 à 13h00 (Signaler présence)

Transports scolaires

Gestion assurée par la Mairie

Des transports scolaires sont assurés sur la commune de Jussac et dans les lieux-dits pour les enfants de la maternelle.

Pour les enfants du primaire: uniquement hors agglomération.

Tarif 2023 : forfait de 15 € par mois

Renseignements et inscriptions à la Mairie